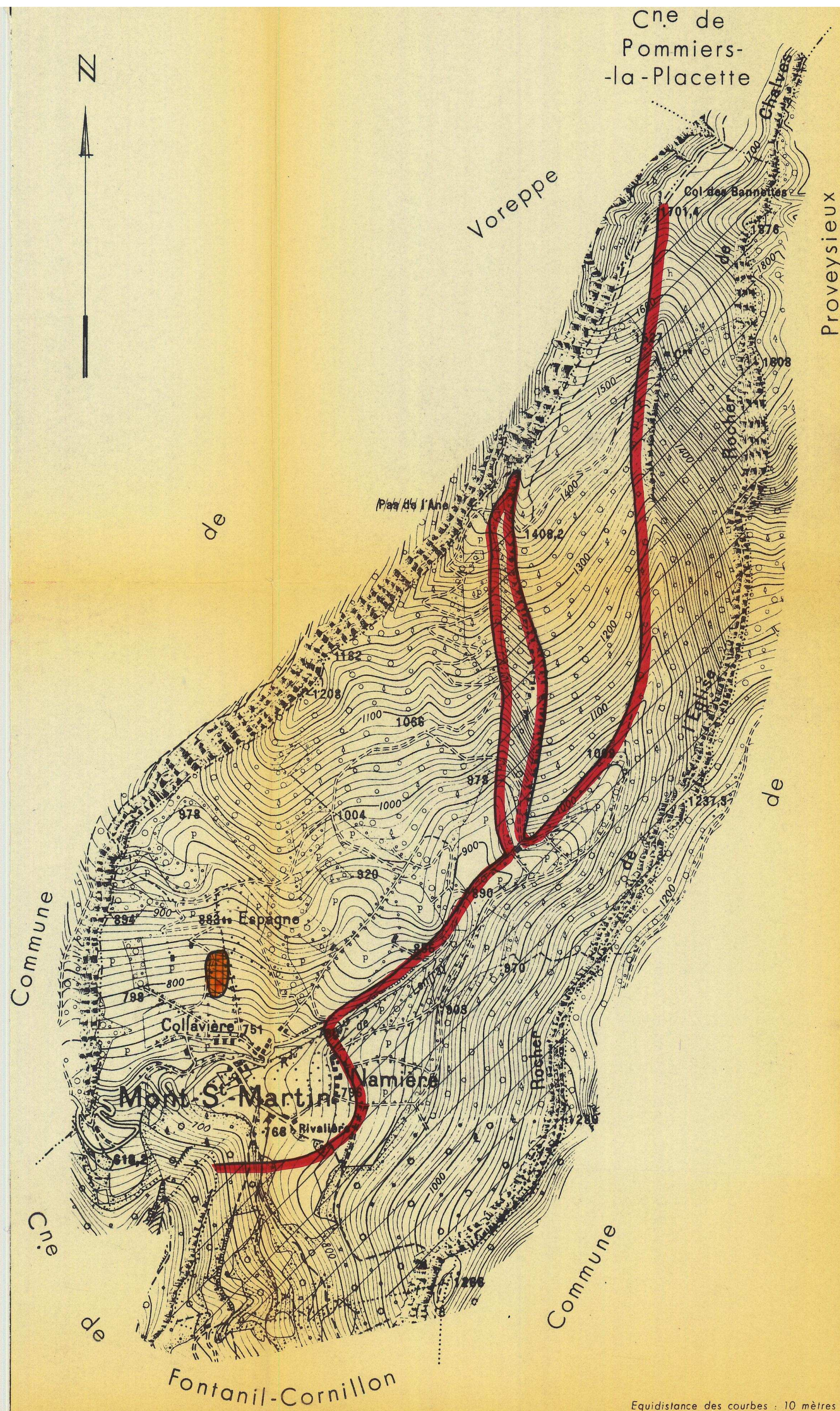




RISQUES NATURELS

Commune de : MONT-SAINTE-MARTIN

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créquy - 38000 GRENOBLE

LE G E N D E

échelle :
1/10.000

établi le :
11.7.1975
modifié le :

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

bleu

2



ZONES MARÉCAGEUSES

3



ZONES DE DÉBOREMENT DE TORRENTS

violet

4



ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS

5



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches



LIMITES COMMUNALES

jaune

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 09 JAN. 1976
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau délégué,



R.D.